



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 118686

## Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les persécutions contre les membres du Falun gong. Le Falun gong est une méthode d'hygiène de vie alliant des exercices physiques à la méditation fondée sur les idées de vérité, bonté, tolérance. Toutefois, cette méthode, profondément ancrée dans la tradition chinoise, est présentée par les autorités chinoises comme un mouvement politique subversif, car elle concurrence le Parti communiste chinois (PCC) comme organisation sociale. Ainsi, depuis 1999, le mouvement Falun gong est interdit en Chine, où il subit une sévère répression. S'appuyant sur une importante communauté de membres à l'étranger, le Falun gong a lancé récemment une campagne de dénonciation de crimes graves, liés à un trafic d'organes, dont seraient victimes en Chine les membres du mouvement. Aussi, il souhaiterait connaître les actions diplomatiques que la France compte prendre sur ce dossier ainsi que les démarches européennes qui ont été entreprises afin de venir en aide aux membres du Falun gong en Chine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Raison](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118686

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1665